



Solde de tout compte ?



Photographie colorisée extraite d'une carte postale figurant une Récolte des bulles de savon dans la région marseillaise - 1900

SOMMAIRE

Tract/Résumé	page 2
Introduction (présents, préalables)	page 3
I – Approbation de procès-verbal	page 4
II – Titularisation et non-titularisations	page 4
III – Liste d'Aptitude (LA) au grade de C2 (C en B) de l'année 2017	pages 5 et 6
VI – Demandes de détachement en douane	page 6
VII – Suite de l'examen des recours en évaluation	page 7
Glossaire des sigles	page 7

Tract/Résumé

Cette dernière Commission Administrative Paritaire Centrale des Contrôleurs (CAPC n°5) d'avant la rupture estivale fut usante nerveusement. En préparation et en réunion, au vu des enjeux. Et au sortir de la réunion, malgré les quelques résultats. Parce que nous escomptions « récolter » plus (cf Une)...



2 non titularisations dont 1 licenciement

D'abord parce que l'avenir professionnel de plusieurs agents était directement dépendant de différents points à l'ordre du jour.

Transmission : du mieux...

Certes, et c'est une amélioration par rapport à précédemment, nous avons reçu des documents de préparation quasi 2 semaines avant la CAPC.

Néanmoins plusieurs documents (justificatifs, etc) nous manquaient afin de saisir finement la situation des collègues concernés.

Et puis surtout, avec un licenciement, c'est, derrière l'avenir professionnel, tout « bonnement » l'avenir personnel d'un collègue via ses futures ressources financières, qui était en jeu.

...encore perfectible

La fourniture de pièces complémentaires l'avant-veille de la CAPC, ainsi que la possibilité de prendre attache avec la personne intéressée nous ont permis d'en savoir plus.

Et même ont permis d'en savoir plus à la direction générale car le motif de licenciement, initialement pour « *insuffisance professionnelle* » est devenu pour « *inaptitude physique* » !

Une ouverture...

Statutairement, une décision s'imposait pour la DG. Mais, après que nous ayons plaidé syndicalement sa cause sur le plan humain, le président de la CAPC a accepté de faire un geste. Au cas d'espèce, la DNRFP devra prospecter pour proposer au collègue un poste de contractuel.

Ce n'est certes pas la panacée, c'est même un statut que nous dénonçons globalement pour sa précarité, mais *ici* c'est une perspective qui pourrait soulager financièrement une personne qui a continuellement manifesté son souhait de servir la Douane, et par elle la collectivité (*suite en page 4*).



Liste d'aptitude : + de promus ? Oui peut-être, mais...

Promotions « retraite »

L'an dernier, nous nous étions offusqués lorsque nous avons appris le projet initial de ne retenir personne en promotion « retraite », les autres syndicats partageant notre point de vue sur le changement de doctrine. Certes nous avons alors tous obtenu, après suspension de séance que 4 promotions « retraite » soient débloquées, mais en prenant sur le quota de « promo active »...

Cette année, certes nous avons une « promo retraite » supplémentaire, mais ça demeure toujours près de 4 fois moins au volume moyen de promotions d'il y a quelques années.

Promotions « active » et LC

Cette année nous avons encore 2 promotions de moins prévues « directement » en active, mais le président nous a précisé que la Liste Complémentaire (LC) passerait d'une quinzaine à 50 !

Car répondant à notre préalable, le président a confirmé la suppression en 2017 de l'examen professionnel de C en B. Les postes non pourvus par exa pro le seraient par LA. Soit mettre à nu Pierre pour (x)habiller Paul (*suite en p5*)...

Écartés pour motifs disciplinaires

L'an dernier, le président avait indiqué qu'un « rapprochement d'A2 avec le bureau A1 serait envisagé ». Force est de constater que l'engagement a été respecté puisque des rédacteurs du bureau A1 assistaient à cette CAPC.



Recours en évaluation : réparation trop partielle

Certes le 7^{ème} dossier en provenance de Roissy qui était passé sous les écrans radar après la CAPC du 23/11/16 repartira bien localement (pour avis hiérarchique complémentaire). Certes la majorité des collègues de la même division obtiendra des modifications phraséologiques aux « salissures » laissées par un certain divisionnaire.

Néanmoins tous les collègues n'ont pu obtenir réparation, du fait notamment de 2 interventions d'un syndicat, quand bien même nous sommes longuement intervenus pour montrer que les assertions étaient sans fondement ! On tâchera de se consoler en observant que les collègues concernés ont, depuis les changements de personnel hiérarchique, retrouvé leurs bonnes appréciations d'avant 2015 (*suite en p7*)...

Introduction

A) Présents



a) Présidence : cette commission était présidée par Alexis LOPES, chef du bureau A2. Il était assisté par M. LOUBOUTIN, chef d'A2 gestion catégories A, B et C, ainsi que par des rédacteurs des bureaux A1 et A2.



b) les 5 organisations syndicales (OS) représentatives siégeaient : CGT, CFDT, SOLIDAIRES, UNSA & SNCD-FO.



c) secrétariat adjoint

(pour les syndicats) :

- formation plénière : CFDT

- formation restreinte C1-CP : CGT.



d) minute de silence

en mémoire de Simone Veil.



B) Préalables

→ **SOLIDAIRES :** nous notons des progrès dans la transmission des documents, mais cela reste encore partiel.

Par ailleurs, sur les recours, nous regrettons fortement qu'une certaine hiérarchie à Roissy (division 2) n'ait pas saisi le signal donné lors de la CAPC du 23/11/16, où 7 dossiers avaient été renvoyés localement pour corriger des appréciations agressives. Enfin, un des 7 dossiers manque à l'appel (*voir notre déclaration ci-contre*).

→ **CFDT (déclaration) :** Pour la LA, le SIGRID est encore non respecté dans plusieurs directions. Pour les recours, regret du manque de cohérence lors de ce dernier exercice où il est possible de donner des mois en CAPC. Pour les dossiers de Roissy, quid des problèmes d'encadrement et de l'évaluateur ?

→ **CGT (déclaration) :** revient sur l'*optimisme* et le *pessimisme*, suite au courriel du directeur général.

→ **réponse de Président (à SOLIDAIRES) :** « nous avons noté le rejet [du 7^{ème} dossier de Roissy le 23/11/17] ». L'UNSA ayant précisé que toutes les OS avaient noté que le 7^{ème} dossier avait été lui-aussi renvoyé localement, le président en a pris acte. Ce 7^{ème} dossier sera donc renvoyé localement pour réétude ensuite en CAPC.



CAPC n°5 (cat. B)
des 05 et 06 juillet 2017
LA de C en B, recours

Carrière

préalable

Monsieur le Président,

Nous sommes aujourd'hui réunis pour la Commission Administrative Paritaire Centrale (CAPC) d'étude de la **Liste d'Aptitude au grade de contrôleur (LA de C en B) 2017**.

Une Liste d'Aptitude d'autant plus sensible que l'examen professionnel de C en B reporté initialement fin octobre, est finalement reporté *sine die*. Si cela laisse craindre malheureusement une suppression pure et simple de l'examen, cela reporte également nombre d'attentes vers la liste d'aptitude.

D'ailleurs cette CAPC se tiendra sur 2 jours, au vu de l'ampleur des points à l'ordre du jour.

D'abord, outre des détachements en Douane, voilà que nous aurons à traiter de points concernant directement l'avenir professionnel de plusieurs agents douaniers : un **reversement dans le grade d'origine** (en cat. C) et un **licenciement pour inaptitude physique**.

Précédemment en intersyndicale, nous avons demandé que les documents de travail concernant d'aussi « lourdes » situations individuelles nous soient transmis plusieurs semaines en amont. Si nous nous réjouissons que des documents de travail nous aient été transmis voilà 13 jours, nous ne manquons pas d'être circonspects.

Pour le dossier de licenciement pour inaptitude physique, nous ne disposons jusqu'à avant-hier que d'une simple *note d'information*. Depuis avant-hier il nous a certes été transmis un *certificat médical d' (in)aptitude*, la note du chef de la DNRFP adressée à l'agent, ainsi qu'un courriel de la DNRFP résumant sa situation. Néanmoins cela est bien trop tardif pour préparer sereinement.

Nous souhaiterions qu'à l'avenir l'ensemble des pièces de ce type de dossier nous soit transmis plusieurs semaines en avance, afin de garantir les droits à la défense des personnels.

Enfin il y aura l'étude de **recours sur l'entretien professionnel**.

- D'abord la poursuite de la campagne 2016, commencée le 11 mai dernier (ici 5 recours C2, 16 C1 et 20 CP).

- Mais aussi la clôture de la campagne 2015, avec le retour en CAPC de 6 recours qui avaient renvoyés à Roissy lors de la séance du 23 novembre 2016, au vu des appréciations agressives¹ et dénuées de professionnalisme d'un même chef divisionnaire.

Sur le sujet, il nous semble qu'un des dossiers manque à l'appel, puisque 7 dossiers avaient été renvoyés localement.

Plus grave, à la lecture des nouvelles transmissions hiérarchiques, il est patent que le signal de notre CAPC n'a pas été entendu localement. Ce serait un euphémisme de dire que nous attendions davantage d'autonomie intellectuelle et de responsabilité de la nouvelle responsable (« temporaire ») à la tête de la division concernée !

Car un traitement bienveillant des recours, par delà la réparation de « taches » sur les dossiers individuels, permettrait à la haute administration de contribuer au règlement global du « dossier de la division 2 ».

C'est pourquoi, en une de vos dernières CAPC que vous présidez en catégorie B (CAPC n°5) avant votre départ sous d'autres latitudes, nous escomptons que vous ferez preuve d'une certaine mansuétude.

La délégation SOLIDAIRES Douanes
Montreuil, le mercredi 5 juillet 2017

1 « très sévères » selon vos propres termes.



Syndicat SOLIDAIRES-Douanes, 93 bis rue de Montreuil, boîte 56, 75 011 Paris

web : <http://solidaires-douanes.org>

@ : contact@solidaires-douanes.org tél : 01 55 25 28 85

1/1



I – Approbation de Procès-Verbaux (PV)



a) Présentation

Il s'agissait de l'approbation des PV des CAPC n°5 des 23/06/15 (LA C2 et TA C1 2015), 09/07/15 (recours) et 12/07/16 (LA C2 2016).



b) Vote

Pour unanime : parité administrative et syndicale.



II – Titularisation et non-titularisations

A) Reversement dans le grade d'origine



a) Présentation

Il s'agissait du renversement dans le grade d'origine (en catégorie C) d'un¹ C2 stagiaire, n'ayant pas suivi sa scolarité.

Les OS sont intervenues à plusieurs voix (CGT, CFDT, SOLIDAIRES et SNCD-FO) pour manifester leur étonnement devant les nombreux non-dits entourant ce dossier, d'autant que jusqu'alors l'agent avait de très bons comptes rendus d'entretiens professionnels...



b) Vote

Pour (le reversement dans le grade d'origine) : parité administrative et CGT, SNCD-FO, UNSA.

Abstention :

CFDT (regret quant au traitement du dossier),
SOLIDAIRES (nombreux non-dits).

B) Titularisation d'un contrôleur stagiaire



a) Présentation

Il s'agissait d'un agent qui n'avait pu valider initialement sa formation pour raison de santé, mais qui depuis a terminé son stage pratique et validé sa formation. L'agent est proposé à la titularisation et classé avec sa session de nomination.



b) Vote

Pour (la titularisation) : unanimité.

C) Examen d'un licenciement pour inaptitude



a) Présentation

Il s'agissait du dossier le plus difficile de cette CAPC. Nous nous sommes émus du manque de documentation le concernant, à la transmission trop tardive. Nous avons demandé pourquoi il n'avait pas été possible de le réorienter dès l'école et s'il ne serait pas préférable, à l'avenir de le faire via une cellule sociale.

M. le président ayant éconduit notre proposition « *est-ce que c'est le rôle de l'école d'orienter ?* », nous avons répondu que si ce n'est peut-être pas le rôle de l'école, où est-ce que ça le sera, d'autant qu'il y a normalement des assistants sociaux ? S'il n'est pas possible d'agir *statutairement*, ne peut-on pas agir *humainement*, exceptionnellement ? La CFDT est intervenue en précisant que le certificat d'aptitude ne concluait pas à une inaptitude *physique*, mais *psychologique*. Sur ce sujet, nous précisâmes que le terme était fort car le collègue a passé le concours à double-titre, qu'il a réussi (à un seul titre). « *Simplement* » c'est la SU qui ne lui convenait finalement pas (...). Il a été précisé à plusieurs voix que l'agent fut de bonne composition vis-à-vis de l'administration, car il aurait pu attaquer juridiquement la décision du médecin, ce dernier n'étant pas spécialiste ès psychologie.

M. le président a alors répondu « *on va demander à l'école de faire des recherches [de besoin de contractuels] autour de l'école, mais c'est une situation difficile [...] ce qui est important c'est qu'il n'a pas été en surveillance pendant plusieurs années et être un danger pour ses collègues en attendant sa bascule en CO* ».



b) Vote

Pour (le licenciement) : parité administrative et UNSA.

Abstention : CGT, SNCD-FO.

Contre : CFDT.

NPPV : SOLIDAIRES (il faut trouver des emplois de vacataires).

1 Pour garantir l'anonymat de l'ensemble de nos collègues féminins et masculins, le genre masculin est employé par défaut dans l'ensemble de ce compte-rendu.



III – Liste d'Aptitude (LA) 2017 au grade de C2

- 1°) Rappel des conditions statutaires**
- Avoir 9 ans de services en catégorie C au 1^{er} janvier de l'année de la LA (ici 01/01/17)
 - Acte de candidature. Nomination et titularisation le 01/10/2017
 - Les candidats retenus pour une promotion retraite s'engagent à partir à l'échéance de 6 mois de fonctions dans leur nouveau grade, soit à compter du 01/04/2018.

2°) Statistiques

a) Éléments de quantification de la campagne

Nombre agents	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2012-2017
Ayant vocation	4690	4437	4284	4105	3922	3756	-19,91%
Candidats	2523	2367	2411	2109	2025	1804	-28,5%
Proposés	442	364	347	331	325	283	-35,97%
Non proposés	2081	2009	2064	1778	1700	1522	-26,86%

b) Résultats

Nombre agents	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Évolution 2012-2017
Promotion « active »							
Agents promus (directement)	74	70	76	59	56	54	-27,03%
Total Liste Complémentaire (LC)	11	11	17	11	18	50	+354,54%
→ agents qui ont pu être promus l'année N	11	11	7	2	15	?	?
→ agents qui n'ont pas pu l'être	0	0	10	9	3	?	?
Promotion retraite	21	22	27	16	4	5	-76,19%
Total promus l'année N	106	103	110	77	75	59	-44,34%

c) Féminisation en 2017 ? Oui il semblerait...

En 2016, pour la 1^{ère} fois, le président avait transmis des données sur la répartition femmes/hommes. En 2017, ce ne fut pas le cas, mais nous livrons malgré tout les données afférentes, après relevé effectué par nos soins.

Nombre d'agents	Femmes		Hommes		Total		
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Candidats	853 (42%)	inconnu	1172 (58%)	inconnu	2025 (100%)	1804 (100%)	
Promotion active	Agents promus	22 (39%)	26 (48,1%)	34 (61%)	28 (51,9%)	56 (100%)	54 (100%)
	Total Liste Complémentaire (LC)	11 (61%)	20 (40%)	7 (39%)	30 (60%)	18 (100%)	50 (100%)
Promotion retraite	2 (50%)	3 (60%)	2 (50%)	2 (40%)	4 (100%)	5 (100%)	

3°) constitution en CAPL

En raison de la faiblesse des effectifs du corps d'accueil, aucune CAPL de catégorie B n'est implantée à la Polynésie Française et à Wallis-et-Futuna. Il convient donc de former une CAPL (à la DG) afin d'examiner les candidatures à la LA de C en B avant de réunir la CAPC.

a) Polynésie-Française

Le président ayant proposé l'acceptation de 4 candidatures (sur 8) ne respectant pas l'ordre de classement à l'ancienneté (avec en sus un écartement de dossier pour motifs disciplinaires), le vote s'est réparti comme suit :

- POUR : parité adm^{ve}, USD-FO, UNSA.
- CONTRE : CGT, CFDT, SOLIDAIRES (motif de notre vote : irrespect de l'ancienneté de carrière).

b) Wallis-et-Futuna

Le président a proposé l'acceptation de toutes les candidatures (5), mais avec 1 dossier déclassé de 2 places d'après son ancienneté (normalement 2^d, mais classé 4^{ème}).

L'UNSA a proposé un classement alternatif où le 3^{ème} à l'ancienneté serait classé 1^{er}. Tout le monde s'y est opposé sauf la CGT et l'UNSA qui ont voté POUR.

Nous avons proposé alors un 2^d classement alternatif où l'ancienneté serait pleinement respectée (où le déclassé 4^{ème} redeviendrait 2^d). Tout le monde s'y est opposé sauf la CGT et nous qui ont voté POUR.

Au final, sur la proposition du président, seul le SNCD-FO a voté POUR avec la parité adm^{ve}, les autres OS et nous ayant voté CONTRE.



4°) Répartition des promotions par direction

Directions	Promotion « active »										Promotion « retraite »				
	Agents promus (directement)					Liste complémentaire									
	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017	2013	2014	2015	2016	2017
Antilles	3	2	2	2	1				1	3		3			
Bordeaux	5	6	5	5	5		1			3	2	2	1	1	
CID		1		1				1							
DNRED	2	2	3	1	1	1	1		1	2		1		1	
DNRFP	1	1	2	1	1		2		2	2	1		1		
DNSCE		2				1	1	1	1	1	1				
Dijon	3	3	2	2	3	1	1	1	1	3	1	1	1		
Guadeloupe	1	2	1	2	1	1		1		1	1		1		1
Guyane				1	1			1	1		1		1		
Île-de-France	7	8	7	6	7	1	1	1	1	6	3	3	1		
Lille	7	6	7	6	6	1				1	2	3	1		
Lyon	6	8	6	5	4	1	1		1	6	3	2	1		1
Méditerranée	8	8	5	5	6		2			5	2	3	2		
Metz	7	6	5	5	4		2	1	1	5	1	3	1	1	1
Montpellier	3	4	3	3	3	1	2	1	2	3	2	1	1		1
Nantes	4	8	5	5	3		1	2	1		2	1	2	1	1
N ^{elle} - Calédonie					1				1			1			
Polynésie Fr ^{çaise}	1														
Réunion	1	1	1	1	1		1		1	2		1			
Roissy	5	3	2	3	3	1	1	1	1	3		1	2		
Rouen	5	4	3	2	3	1			1	3		2			
S ^t -Pierre-et-M. ^{lon}		1				1			1	1					
Wallis-et-Futuna	1														
Total	70	76	59	56	54	11	17	11	18	50	22	28	16	4	5

5°) Vote

Il s'agissait d'un vote global sur la LA (promotions « active » et « retraite » confondues :

- **Pour** (le classement de la DG sur la LA) :
parité administrative, SNCD-FO, UNSA.

- **Contre** :
CGT, CFDT (explications de vote : SIGRID non respecté),
SOLIDAIRES (explication de vote : ancienneté de carrière dans la catégorie C non respectée).

Sigrid, quid ?

En matière de LA, tout comme de Tableau d'Avancement (TA), SOLIDAIRES Douanes considère que le classement SIGRID n'est pas à suivre au pied de la lettre (y compris syndicalement !), car ce n'est pas un classement à l'ancienneté au sens strict.

C'est en effet un classement prenant certes au départ compte de l'ancienneté dans la catégorie, mais qu'il pondère ensuite par les accélérations de cadence obtenues. Or (inter)syndicalement, nous sommes attachés à l'ancienneté « réelle » (c'est à dire le nombre d'années passées dans la catégorie).



IV – Demandes de détachement en Douane

A) Au musée de Bordeaux

a) Présentation : Il s'agissait d'une demande d'un assistant spécialisé des bibliothèques et musées. Nous ne disconvenions pas sur le profil de la personne, mais la CGT et SOLIDAIRES sont intervenues pour indiquer qu'il y avait eu une enquête sur ce poste et qu'une personne correspondait...



b) Vote (en formation plénière)

- Pour (le détachement) : parité adm^{ve} et UNSA.
- Contre : CGT, SOLIDAIRES, CFDT, SNCD-FO.

B) Au service facturier (SFACT)

a) Présentation : Il s'agissait d'une demande d'un secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable.



b) Vote (en formation restreinte)

- Pour : parité adm^{ve} et UNSA.
- Contre : CGT
- Abstention : CFDT (*NB : nous ne pouvions voter, ne siégeant pas dans le grade, mais nous nous serions abstenus aussi car les besoins sont forts au SFACT, tandis qu'avec le PSD il est attendu des retours d'ascenseur des autres administrations...*).



V – Recours en évaluation

1°) Statistiques

a) Reliquat 2016 (CREP 2015) – de Roissy

3 agents avaient fait un recours sur la seule phraséologie, tandis que 3 autres agents avaient fait sur la phraséologie & la cadence.

Recours	Phraséologie	Cadence
Rejet	1	3
Acceptation partielle	2	
Acceptation conséquente	1	
Acceptation totale	2	0

b) Début année 2017 (CREP 2016)

Séances	Nombre de recours			Mois distribués (dotation 2017 : 49)		
	C2	C1	CP	C2	C1	CP
11/05/17	20			8		
05 & 06/07/17	5	16	20	2	5	8
À venir : 04/10/17 et 12 & 13/12/17	Total restant : 50 ^{aine}			Total restant : 26		

2°) Commentaires et votes

a) Reliquat 2016 (CREP 2015) – de Roissy

La CGT a commencé en indiquant au président que les organisations syndicales « *auraient aimé après le renvoi [depuis la CAPC du 23/11/16 vers Roissy pour réexamen] une appréciation beaucoup plus positive. On a des agents qui avaient de bonnes évaluations qui n'ont plus de bonnes évaluations. On a frisé le harcèlement cette année là* ».

SOLIDAIRES a alors indiqué qu'il était attendu beaucoup plus du renvoi des différents dossiers de la div 2 à Roissy. Ainsi que nous l'indiquions en préalable (*cf p3*), la nouvelle hiérarchie divisionnaire (par intérim) n'a pas su prendre ses responsabilités en refusant de faire preuve de rupture vis-à-vis des appréciations de l'ancien chef divisionnaire.

Nous avons poursuivi en précisant que le harcèlement n'avait pas été forcément frisé mais parfois atteint avec plainte à la clé, et qu'il avait parfois été nécessaire de faire intervenir une tierce partie – la Justice – pour corriger certains préjudices : la DI de Roissy se refusant visiblement à aller à l'encontre d'une certaine hiérarchie divisionnaire, malgré nos diverses alertes syndicales...

b) Début année 2017 (CREP 2016)

Focale sur les 5 dossiers en C2 : 2 mois ont été très rapidement distribués, de sorte qu'au vu de la répartition attendue des mois par grade, nous pressentions un traitement expéditif des autres dossiers. Certes le 3^{ème} dossier fut renvoyé localement suite à notre remarque quant au manque de transmissions en provenance du divisionnaire, mais les 2 derniers dossiers de C2 en ont pâti et ont vu un maintien de leur cadence moyenne.

c) Votes à chaque fois, en cas de :

- rejet : nous avons voté contre (comme les autres OS).
- acceptation partielle : nous nous sommes abstenus (UNSA, CFDT et FO votant pour).
- acceptation conséquente ou totale : nous avons voté POUR (comme les autres OS).


Glossaire des sigles

Sigle	Définition
C1/C2	Contrôleur 1 ^{ère} classe/2 ^{ème} classe
CAPC	Commission Administrative Paritaire Centrale
CAPL	Commission Administrative Paritaire Locale
CFDT	Confédération Française Démocratique du Travail
CGT	Confédération Générale du Travail
CID	Centre Informatique Douanier
CP	Contrôleur Principal
DG	Direction Générale
DNRED	Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières
DNRFP	Direction Nationale du Recrutement et de la Formation Professionnelle
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur
LA	Liste d'Aptitude
LC	Liste Complémentaire
NPPV	Ne Prend pas Part au Vote
SIGRID	Système d'Information pour une gestion Rationnelle Interne des Douanes
SNCD-FO	Syndicat National des Cadres des Douanes – Force Ouvrière

Compte-rendu de la CAPC n°5 (titularisation, liste d'aptitude C2 et recours) des 05 et 06/07/2017



Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil, boîte 56 – 75011 PARIS
tél : 01 55 25 28 85
site internet : <http://solidaires-douanes.org>
courriel : contact@solidaires-douanes.org

 **SOLIDAIRES Douanes** était représenté par **Edwige YOT (titulaire)**, **Fabien MILIN (suppléant)** et **Agnès ARNAUD-GROUT (experte)**. Pour toute question, n'hésitez pas à les contacter.